



Assemblée générale

Distr. générale
27 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 41 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophes fournis
par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

**Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations
de secours humanitaires et aux activités de relèvement
et de coopération technique pour le développement
entreprises par les organismes des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport décrit l'état d'avancement du Projet « Casques blancs » parmi les activités menées par le système des Nations Unies dans le domaine des secours humanitaires, du relèvement et de la coopération technique pour le développement. Il fait le point des principales activités entreprises par les Casques blancs depuis le dernier rapport, daté du 21 août 2001 (A/56/308), et souligne l'intérêt d'utiliser des équipes de réserve qualifiées et préalablement désignées de volontaires pour les activités menées à l'échelle du système. Il souligne également que la participation de nouveaux États Membres au projet doit être encouragée, l'apport de volontaires spécialement formés devant permettre de renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence et les activités de développement.

* A/58/150.

** Document présenté le 27 août 2003 seulement dans le souci d'y faire figurer une information à jour.



I. Introduction

1. Dans ses résolutions 49/139 B, 50/19, 52/171, 54/98 et 56/102, l'Assemblée générale a demandé au programme des Volontaires des Nations Unies, administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), agissant de concert avec l'ensemble des organismes des Nations Unies, d'encourager l'utilisation des moyens qu'offre le projet « Casques blancs ». Ce projet, créé par le Gouvernement argentin, repose sur la notion d'équipes de réserve qualifiées et préalablement désignées de volontaires issus de divers corps de volontaires nationaux, qui puissent être mises à la disposition du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue d'apporter un appui immédiat aux activités de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement menées dans le cadre du système des Nations Unies.

2. Le présent rapport rend compte, pour la période allant de mars 2001 à juillet 2003, des nouveaux progrès accomplis en collaboration avec différents partenaires, en particulier avec le Gouvernement argentin, par l'entremise de la Commission des Casques Blancs pour l'Argentine.

3. Le rapport décrit les principales activités du programme et leurs résultats, les mécanismes et partenariats existants ainsi que les modalités de financement et de mobilisation des ressources, et met en relief les possibilités d'étendre la portée du projet. Il a été reconnu que nombre des parties concernées attachaient une grande valeur à cette initiative commune ainsi qu'au programme des Volontaires des Nations Unies et des Casques blancs qui en découlait. Les bénéficiaires, les bureaux de pays des Nations Unies et nombre de particuliers et d'organisations consultés ont estimé qu'il s'agissait d'un programme utile comme mécanisme d'appui aux activités humanitaires.

4. Dans le cadre prévu par les résolutions de l'Assemblée générale, le Gouvernement argentin, par le biais de sa Commission des Casques blancs, a continué d'appuyer activement, en collaboration avec les Volontaires des Nations Unies, un élargissement de ce programme. Le partenariat entre les Volontaires des Nations Unies et la Commission des Casques blancs est un exemple d'application réussie de la formule et du dispositif des Casques blancs. Tandis que la plupart des activités ont été menées dans le cadre de ce partenariat, d'autres pays se sont dotés de centres nationaux de coordination qui devraient permettre d'élargir le champ du projet.

II. Principales activités du programme

5. Il convient de noter que, malgré la situation politique et économique que connaît l'Argentine depuis quelque temps, le Gouvernement argentin maintient son engagement permanent dans le projet des Casque blancs, qui est le principal contributeur du programme des Volontaires des Nations Unies.

6. Depuis le dernier rapport (A/56/308), les activités suivantes ont été entreprises dans le cadre du partenariat entre les Volontaires des Nations Unies et la Commission des Casques blancs :

a) À la demande du Gouvernement de la République tchèque, trois volontaires des Casques blancs ont été dépêchés pour aider aux activités visant à

remettre en état des terres agricoles sinistrées par les inondations survenues au milieu de l'année 2002;

b) Dans le cadre du plan d'intervention établi par le Programme des Nations Unies pour le développement pour se préparer à une situation d'urgence possible en Iraq et dans les pays du Moyen-Orient, il a été demandé aux Casques blancs de fournir des équipes préalablement désignées de spécialistes de l'assistance dans les situations d'urgence, selon le cahier des charges élaboré et présenté par le Programme. Des activités de sélection ont été réalisées en liaison permanente avec les Volontaires des Nations Unies, auxquels une équipe de réserve de volontaires a été présentée avant d'être mise à la disposition du système des Nations Unies;

c) Compte tenu du succès des projets concernant le sport réalisés par les Casques blancs au Liban et au Kosovo à partir de juillet 2002, un deuxième programme visant à développer les activités sportives au Kosovo a été lancé en collaboration avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Les Volontaires des Nations Unies et les Casques blancs ont aidé à élaborer des programmes d'activités d'entraînement, d'encadrement et de loisirs sportifs. L'information concernant ce projet a été échangée avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix;

d) À la demande du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, trois volontaires des Casques blancs ont été envoyés aux Fidji en tant qu'observateurs à l'occasion des élections nationales qui se sont tenues en 2001. Les volontaires se sont occupés de l'inscription des électeurs et du contrôle des listes électorales et ont supervisé le scrutin dans différentes régions du pays, où ils sont restés pendant toute la période des élections;

e) Ayant estimé en 2000 qu'il importait que les pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) se dotent d'un plan régional pour une action humanitaire renforcée et bien coordonnée, la Commission des Casques blancs a organisé un séminaire sur la question en août 2001. Les délégations argentine, brésilienne, paraguayenne, uruguayenne, bolivienne et chilienne ont pris part au séminaire, qui a porté sur des questions telles que la prise en charge des effets psychologiques et traumatisants des catastrophes, la coordination des centres nationaux de coordination, l'étude des structures existantes et la coordination logistique dans les zones touchées par les catastrophes. La création d'équipes spécialisées de secours d'urgence capables d'intervenir rapidement dans toute la région est l'un des résultats que devrait produire ce plan d'action. Étaient présents à ce séminaire des représentants résidents du système des Nations Unies, des organismes de l'Organisation des États américains à Buenos Aires, du Programme alimentaire mondial, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, des responsables du Ministère argentin des affaires étrangères et des forces armées argentines, et le chef du Groupe des secours humanitaires des Volontaires des Nations Unies à Genève;

f) À la suite du tremblement de terre qui a frappé la province du Gujarat en février 2001, et à la demande du Gouvernement indien, trois Casques blancs ont été dépêchés sur place pour collaborer aux activités de surveillance, de planification et de reconstruction de la région, ainsi que pour mettre au point un programme de prévention;

g) Au lendemain du tremblement de terre survenu en janvier 2001 en El Salvador, une équipe de Casques blancs a participé à la reconstruction de logements.

7. Comme on peut l'observer d'après les exemples ci-après, l'assistance que les Casques blancs fournissent aux pays directement ou par l'intermédiaire d'un organisme ou d'un programme des Nations Unies, ou par celui d'organisations régionales, continue de montrer que l'envoi sur le terrain d'équipes de réserve qualifiées et préalablement désignées de volontaires s'avère souvent une stratégie féconde :

a) À la suite des glissements de terrain qui ont frappé la Bolivie à la fin de mars 2003, et en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement, quatre volontaires des Casques blancs ont été dépêchés sur place pour apporter une assistance concernant la gestion des secours d'urgence et la fourniture de soins psychologiques aux victimes;

b) En 2002, quatre volontaires des Casques blancs ont lancé et mis en oeuvre un programme pédagogique durable dans le département de Jinotega, au Nicaragua. Ce programme a été élargi par la suite à la demande des autorités locales;

c) Une équipe nombreuse de volontaires des Casques blancs spécialistes de l'hydrologie a mis en oeuvre un programme pilote pour les interventions d'urgence et la lutte contre les inondations pour la ville de Durazno, en Uruguay. Ce programme a permis de mettre en place des plans d'urgence et un système efficace de lutte contre les inondations dans la zone touchée. Ce projet a été exécuté avec la direction hydrographique uruguayenne;

d) Quatre volontaires des Casques blancs ont été chargés de former des volontaires locaux en Uruguay afin qu'ils puissent aider aux secours dans les situations d'urgence dues à des catastrophes naturelles ou à l'homme, et ont mis en place à l'appui du système national de gestion des situations d'urgence et des divers comités de secours du pays une base de données répertoriant les volontaires et les ONG;

e) À la demande des Gouvernements salvadorien et guatémaltèque, 14 Casques blancs ont été dépêchés sur place pour mettre au point un programme collectif de gestion des risques à l'intention de la population de la zone frontalière de la vallée du fleuve Paz. Ce projet recouvre une aide d'urgence en cas de catastrophes naturelles et des activités de formation destinées à la population locale;

f) Un groupe de volontaires des Casques blancs a entrepris de mettre sur pied une base et un système éducatifs complets dans la réserve de Bosawás, au Nicaragua. Avec l'aide financière du Gouvernement des États-Unis et de l'Organisation des États américains, ce projet permet, en supervisant et en formant des enseignants locaux, de mettre en valeur les ressources humaines locales;

g) À la suite d'une mission de repérage préalable, un projet a été réalisé en vue de rétablir et d'améliorer la capacité productive du secteur nicaraguayen de l'élevage et de l'agriculture, durement touché par l'ouragan Mitch. Au vu du succès de la première phase au cours de la période 2001-2002, les autorités locales ont demandé une deuxième mission, qui a été effectuée en 2003;

h) Un programme sur la santé et le contrôle nutritionnel dans les centres éducatifs est en cours de réalisation par 12 volontaires des Casques blancs dans la région aborigène de Ngobe Bugle, au Panama. Cette mission vise à mettre sur pied un programme de formation complet sur les questions de santé à l'intention de la population locale;

i) En réponse à une demande des autorités locales en Argentine, 28 Casques blancs ont collaboré deux mois durant, vers le milieu de 2002, à la vérification, au classement et à l'organisation des dons médicaux en provenance de l'étranger.

III. Mécanismes et partenariats existants

8. Toutes les activités menées conjointement par les Volontaires des Nations Unies et la Commission des Casques blancs ont continué de s'inscrire dans le cadre de programmes d'assistance humanitaire et de développement des organismes des Nations Unies, en réponse directe à des demandes émanant de gouvernements ou d'organismes du système des Nations Unies.

9. Au cours de la période considérée, des activités ont été menées en collaboration, notamment, avec les organismes des Nations Unies suivants : le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial (PAM) et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'avec des institutions nationales des pays bénéficiaires.

10. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son dernier rapport, bonne note a été prise, dans l'examen des activités de coopération effectuées en 1999 par la Commission des Casques blancs, de la mise en oeuvre de la formule des Casques blancs et de l'expérience acquise dans ce cadre. D'après cet examen, la formule des Casques blancs pourrait devenir un précieux mécanisme d'assistance que l'on pourrait, en développant encore la formule, appliquer avec d'autres institutions multilatérales de financement, corps de volontaires nationaux et représentants de la société civile et d'autres entités concernées.

IV. Financement et mobilisation des ressources

11. Le Fonds bénévole spécial du programme des Volontaires des Nations Unies a été approuvé et créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/139 B.

12. Si un certain nombre d'autres États Membres se sont déclarés disposés à soutenir ce compte spécial en y versant des contributions en espèces ou en nature, le Gouvernement argentin en reste le principal contributeur. Il est à souhaiter que des dispositions seront prises prochainement pour inviter à nouveau d'autres États Membres à contribuer à ce fonds.

13. Un accord de coopération technique régionale offerte à titre gracieux a été signé entre l'Organisation des États américains et la Banque interaméricaine de développement en juillet 1999. L'accord indiquait la façon dont serait financée l'exécution des activités réalisées par les Casques blancs sur le continent. Par cet accord, la Banque interaméricaine de développement a décidé de verser à titre gracieux une contribution de 750 000 dollars des États-Unis, ou son équivalent dans

n'importe quelle devise convertible, pour l'exécution des opérations. Ce fonds spécial géré par l'Organisation des États américains est ouvert aux contributions de tous les États Membres et a servi à financer bon nombre des activités humanitaires mentionnées dans le présent rapport, et notamment les missions de relèvement, de développement et de prévention des catastrophes effectuées en El Salvador, au Guatemala, au Nicaragua, au Panama et en Uruguay mentionnées plus haut au paragraphe 7.

14. Le Fonds spécial ayant donné de bons résultats, le Gouvernement des États-Unis y a récemment versé une contribution de 500 000 dollars destinée à financer le projet de mise en valeur des ressources humaines dans la réserve de Bosawás, au Nicaragua.

V. Conclusions

15. La formule consistant en des équipes de réserve qualifiées et préalablement désignées de volontaires est perçue comme un précieux mécanisme à la disposition du programme des Volontaires des Nations Unies pour appuyer des activités de secours d'urgence, de relèvement, de reconstruction et de développement. Les observations effectuées à propos du programme d'activités commun des Volontaires des Nations Unies et de la Commission des Casques blancs montrent qu'un nombre croissant d'États Membres seraient disposés à créer un corps de volontaires nationaux, ou à le renforcer, à l'appui du projet des Casques blancs.

16. Compte tenu de la résolution 56/102 de l'Assemblée générale, le Gouvernement argentin a confirmé son appui au projet des Casques blancs et désigné un nouveau président et de nouveaux membres pour le Conseil d'administration de la Commission en juillet 2003.

17. Il est à espérer que de nouvelles contributions seront versées au compte spécial des Volontaires des Nations Unies, pour permettre aux Volontaires des Nations Unies, à la Commission des Casques blancs et aux gouvernements participants de mieux tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre du projet, et être ainsi en mesure de faire profiter d'autres États Membres de cet acquis important.

18. L'Assemblée générale voudra peut-être réitérer son appui au projet des Casques blancs, exprimé dans ses résolutions 49/139 B, 52/171, 54/98 et 56/102, et prier les États Membres concernés et les organismes des Nations Unies de continuer de renforcer et d'appliquer ce mécanisme pour répondre aux besoins créés par les situations d'urgence humanitaire et les catastrophes naturelles. Cet appui serait particulièrement utile pour aider l'ONU à atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement en faisant appel à des services assurés par des volontaires.

19. En considération des 10 années écoulées depuis l'adoption de la première résolution de l'ONU sur le projet des Casques blancs (49/139 B), l'Assemblée générale voudra peut-être envisager d'inviter le Bureau du Secrétaire général à étudier la possibilité d'incorporer le projet au système des Nations Unies, en tant que programme, en suggérant les mécanismes et les domaines d'activité appropriés, et à informer l'Assemblée de ses conclusions à sa soixantième session.